

Exclusif – A Genève, l'école secondaire pourrait bientôt s'affranchir de Google

Grégoire Barbey

5-6 minutes

Publié le 20 décembre 2024 à 07:29. / Modifié le 20 décembre 2024 à 22:00. 3 min. de lecture

Le Département genevois de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) fait un pas de plus dans sa volonté de s'affranchir des géants américains du numérique au sein des établissements scolaires. Une demande d'informations a été publiée sur Simap, la plateforme des marchés publics en Suisse, dans le but de remplacer la suite pédagogique de logiciels Google Workspace utilisée depuis 2014, a appris *Le Temps*. Il s'agit de sonder le marché et d'identifier les solutions disponibles en vue d'un éventuel appel d'offres.

Contacté, le DIP confirme l'information. C'est Manuel Grandjean, directeur du Service écoles-médias (SEM), qui s'est chargé de détailler la démarche. «Nous souhaitons examiner s'il existe une suite collaborative qui satisfasse aux besoins des établissements du secondaire I [élèves de 12 à 15 ans, ndlr]», indique-t-il au *Temps*. Actuellement, c'est la version gratuite de Google Workspace for Education qui est déployée au sein des cycles d'orientation genevois.

Une situation insatisfaisante

«Ce choix a été fait par défaut car il n'y avait pas à l'époque d'entreprises locales qui proposaient de telles solutions à un coût raisonnable, précise Manuel Grandjean. Nous avons le sentiment que les choses ont changé et nous souhaitons voir si le marché peut nous fournir une offre qui permette de remplacer la suite de Google.» Mais pourquoi remplacer Google si le géant américain propose un outil gratuit qui répond aux besoins des élèves et des enseignants?

Notre article: [A Genève, le Service écoles-médias a mis l'indépendance numérique au cœur de son action](#)

«Parce que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, rétorque le directeur du SEM. Si Google propose ces fonctionnalités gratuitement, c'est aussi parce qu'il peut extraire

des informations sur les élèves, et les habituer à ses services. Nous avons mis en place un cadre pour limiter que des données personnelles circulent dans l'environnement de Google, mais dans la pratique, ça n'est pas toujours facile à respecter, ni pour les élèves, ni pour les enseignants.»

Le respect des exigences légales en matière de protection des données figurera parmi les critères essentiels en vue d'acquérir une nouvelle solution. Celle-ci doit prendre la forme d'un environnement collaboratif comprenant un espace de stockage, une messagerie, des outils bureautiques en ligne ainsi qu'un module de gestion de classe qui se superpose à l'ensemble pour que l'enseignant puisse travailler avec ses élèves. Une telle suite n'a pas besoin d'être spécifiquement conçue pour un usage pédagogique.

Une concurrence arrivée à maturation

Au total, ce sont quelque 2000 enseignants et plus de 14 000 élèves qui sont concernés. Quel est le montant maximal envisagé par le DIP pour remplacer la suite de Google? Manuel Grandjean ne partage pas de chiffre à ce stade de la démarche. «Nous voulons évaluer les offres disponibles sur le marché, et ce n'est qu'ensuite que nous pourrons rechercher les moyens permettant d'acquérir une nouvelle solution, sous réserve de l'acceptation du Conseil d'Etat et du Grand Conseil.»

Lire aussi: [Protection des données: les élèves genevois n'ont \(presque\) plus accès aux logiciels de Microsoft](#)

Cela fait plusieurs années que le DIP est à l'affût pour trouver une solution satisfaisante. Depuis 2020, un essai a lieu au sein d'un cycle d'orientation, avec une suite collaborative proposée par un intégrateur open source. Celui-ci a assemblé différents logiciels libres pour répondre au cahier des charges. «L'outil fonctionne bien, mais il ne couvre pas l'ensemble du périmètre de la suite de Google, et propose des fonctionnalités qui ne sont pas nécessaires», indique Manuel Grandjean.

D'où la volonté de sonder directement le marché. Aujourd'hui, le DIP estime qu'il y a plus de prestataires locaux capables de proposer une offre à même de concurrencer celle de Google. «Nous sommes conscients que l'indépendance coûte plus cher, mais cela permettra aussi aux établissements d'utiliser pleinement les fonctionnalités d'une suite collaborative, en ayant la possibilité d'introduire des informations personnelles hébergées selon les standards prévus par la loi», conclut Manuel Grandjean.

Lire aussi: [La Suisse romande, moteur de la souveraineté numérique à l'échelle fédérale](#)